

## Mesure 3NP.10.00

## Promotion de la revitalisation de cours d'eau

Espaces cours d'eau

Type : non infrastructurelle

Priorité : -

Coûts : 1'100'000 CHF



## Mesure

### Objectifs

La mesure a pour objectif d'encourager la revitalisation des cours d'eau. Ceci implique entre autres :

- La création de zones accessibles, destinées aux loisirs et à la détente pour la population.
- La végétalisation et la perméabilité pour la petite faune des clôtures nécessaire à la sécurité.
- L'ensemencement des berges avec des mélanges de prairies fleuries.
- L'utilisation d'essences variées et de station pour le boisement des berges.
- La création de structures favorables aux amphibiens.
- La création de plans d'eau favorables aux reptiles.

### Description

La réalisation de la mesure implique les démarches suivantes :

- Coordination avec la Section lacs et cours d'eau du Service des ponts et chaussées (SPC) et les communes afin de de fixer les priorités d'actions (définition des cours d'eau d'importance régionale à revitaliser).
- Lancement et concrétisation des projets de revitalisation.

### Surfaces concernées

La mesure concerne l'espace réservé aux cours d'eau.

## Opportunité

La loi fédérale sur la protection des eaux oblige à revitaliser les cours d'eaux. Durant les prochains 80 ans, 4'000 km de cours d'eau devraient être revitalisés à l'échelle de la Suisse, ce qui correspond à environ 125 km dans le canton de Fribourg, soit 1 à 2 km par année.

## Utilité

Les cours d'eau proches de l'état naturel et disposant d'un espace suffisant sont la meilleure garantie contre les crues et les inondations. En plus de cela, ils contribuent à recharger les nappes phréatiques et à la mise en réseau des habitats. Des cours d'eau structurellement riches et proches de l'état naturel constituent, en outre, des lieux de détente particulièrement recherchés.

## Effets escomptés

Amélioration de l'habitat pour la flore et la faune en particulier pour les amphibiens et les batraciens.  
Amélioration de l'espace de détente et de loisir.  
Contribution à la protection contre les crues.  
Contribution à l'effort national de renaturation des cours d'eau.

## Compétences

### Instance responsable

Communes

### Instances concernées

Agglomération de Fribourg  
Communes  
Canton (SPC)

### Communes concernées

Toutes

### Tâche de l'Agglomération

Définit, en accord avec les communes et le SPC, section lacs et cours d'eau, les cours d'eau intercommunaux d'importance régionale qu'elle souhaite revitaliser. Cela conformément à la planification stratégique cantonale qui est établie selon les exigences de la Confédération. Coordonne les projets de revitalisation des cours d'eau d'importance régionale.

### Tâche des communes

Participent aux projets de revitalisation des cours d'eau d'importance régionale et mettent en œuvre les mesures. Etablissent des plans d'entretien et de gestion des cours d'eau.

### Tâche du canton

Le SPC, Section Lac et cours d'eau, soutient et conseille l'Agglomération et les communes dans leurs démarches.

## Réalisation

### Programme

- Identification des cours d'eau d'importance régionale à revitaliser.
- Lancement et réalisation des projets.

### Financement

-

## Autres

### Mesures corrélées et liens à la conception

3NP.11.00 - Mesures visant à favoriser les espèces cibles spécifiques à l'agglomération.

### Données de base, études réalisées

-

